

04 mai 2018



**Modalités de mise à disposition des informations relatives aux Assemblées générales ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 1 juin 2018**

Bolloré informe ses actionnaires que ses Assemblées générales ordinaire et extraordinaire se tiendront à la Tour Bolloré (31-32 quai de Dion Bouton, 92800 Puteaux) le vendredi 1 juin à 9h30.

L'avis de réunion a été publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) le 4 avril 2018. Il contient l'ordre du jour, le projet de résolutions et les principales modalités de participation et de vote à ces Assemblées. Cet avis de réunion ainsi que les documents et renseignements relatifs à ces Assemblées sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires ; ils sont consultables sur le site internet de la société à l'adresse [www.bolloré.com](http://www.bolloré.com) (Investisseurs/Informations réglementées).